

# Réalisation de dossiers de Zone de Développement de l'Éolien (ZDE)

La Loi de Programme et d'Orientation Pour l'Énergie de 2005, ainsi que la Circulaire du 19 juin 2006 relative aux Zones de Développement de l'Éolien et les adaptations du Grenelle II donnent aux communes et aux EPCI à fiscalité propre une compétence en matière d'aménagement territorial de l'éolien.

Ainsi, avec l'aide d'un bureau d'études compétent, les collectivités locales peuvent définir la ou les zones les plus favorables à un développement éolien en termes de potentiel énergétique, de contraintes réglementaires, de capacités de raccordement électrique, de sécurité publique et d'intégration paysagère, patrimoniale, archéologique et environnementale.

Toutes les éoliennes implantées sur ces zones, soumises à l'approbation du Préfet, bénéficient de l'obligation de rachat de l'électricité produite à un tarif spécifique.

## → Nos prestations

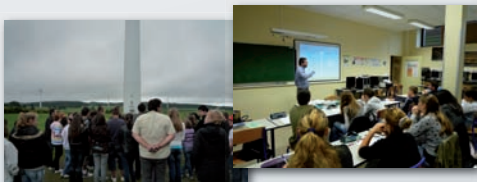
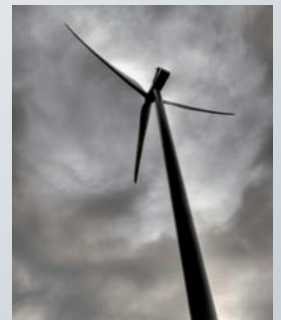
L'élaboration d'un dossier de Zone de Développement de l'Éolien suppose au préalable une réflexion et une concertation à l'échelle des territoires.

L'équipe d'ENCIS Energies Vertes met à disposition des collectivités ses compétences et son expérience pour les accompagner dans une telle démarche.

## → De l'Analyse des contraintes... au Dossier de ZDE

- **La réflexion sur l'intégration de l'éolien sur un territoire**

- Inventorier les contraintes techniques, dont notamment :
  - le gisement éolien
  - le raccordement aux réseaux électriques
  - les servitudes du territoire
- Inventorier les sensibilités paysagères, patrimoniales et environnementales
- Définir les zones favorables
- Prioriser les différentes zones obtenues suivant des critères établis

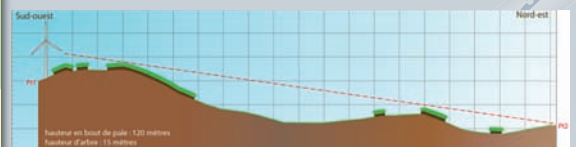
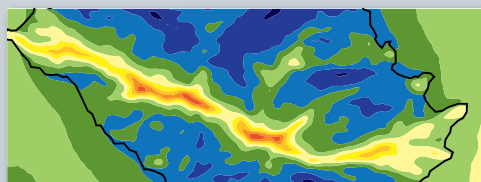


- **La concertation**

- Animer les comités de pilotage, les comités de suivi
- Informer en réunions publiques, en permanences
- Sensibiliser en milieu scolaire

- **Le dossier ZDE**

- Rédiger le dossier, en conformité avec la Circulaire du 19 juin 2006 et le Grenelle II
- Assurer le suivi avec les Services de l'Etat



## → Nos points forts

- De nombreuses références en France métropolitaine (18 dossiers de ZDE réalisés)
- Une connaissance pointue du contexte éolien alliée à la pluridisciplinarité de notre équipe
- Une méthodologie éprouvée mise à jour en fonction des avancées réglementaires
- Un rôle de conseil reconnu par nos interlocuteurs publics et privés
- Un bureau d'études indépendant au service des collectivités qui lancent leur démarche de ZDE

## → Les référents

Elisabeth GALLET - Responsable du pôle Ingénierie technique en ENR  
Sylvain LE ROUX - Directeur d'études

## → Contacts

E-mail : [elisabeth.gallet@enciswind.com](mailto:elisabeth.gallet@enciswind.com)  
[sylvain.leroux@enciswind.com](mailto:sylvain.leroux@enciswind.com)

31 bis route de Poitiers - 87 270 COUZEIX France  
Tél : +33 (0)5 55 48 94 90  
Fax : + 33 (0)5 55 48 93 21

